



Signataires : Alexandre de Senarclens, Murat-Julian Alder, Céline Zuber-Roy, Yvan Zweifel, Jacques Béné, Pierre Nicollier, Patrick Malek-Asghar, Diane Barbier-Mueller, Francine de Planta, Jean Romain, Beatriz de Candolle, Adrien Genecand, Jean-Pierre Pasquier, Joëlle Fiss, Helena Rigotti, Philippe Morel, Véronique Kämpfen, Raymond Wicky, Alexis Barbey, Rémy Burri

Date de dépôt : 29 août 2022

Proposition de motion **pour une démarche responsable visant à économiser l'énergie** **en vue de l'hiver prochain**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la situation internationale et notamment le conflit en Ukraine ;
- les risques de perturbation d'approvisionnement en gaz ;
- les risques de pénurie d'énergie voire de possible black-out ;
- l'engagement de l'Union européenne à renforcer la sécurité de son approvisionnement en diminuant ses importations de gaz de près de 15%¹ ;
- la dépendance de la Suisse en termes d'importations d'énergies de l'étranger en période hivernale ;
- la possible baisse de 15% des livraisons de gaz et de 10% d'électricité à destination de la Suisse durant l'hiver 2022-2023 ;
- les conséquences économiques que pourraient avoir des coupures de courant pour les entreprises et les activités de l'Etat ;

¹ <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2022/07/26/member-states-commit-to-reducing-gas-demand-by-15-next-winter/>

- le refus de l'Union suisse des arts et métiers (USAM) de procéder à des interdictions de consommation durant l'hiver 2022-2023, privilégiant des solutions alternatives visant à réduire durant les prochains mois la consommation d'énergie et d'électricité ;
- la fragilité de la Suisse face à d'éventuelles coupures de courant, notamment en matière de télécommunications, de trafic de paiements et de transports² ;
- les appels de la Confédération et des différentes autorités politiques à mettre en place des efforts visant à diminuer la consommation d'énergie ;
- le plan présenté par la Confédération le 24 août 2022 en cas de pénurie de gaz³ ;
- la nécessité de mettre en place des mesures responsables immédiates visant à diminuer raisonnablement la consommation énergétique ;
- le potentiel d'économie important en baissant de quelques degrés la température de chauffage ;
- les attentes de prescriptions politiques en la matière des institutionnels, afin d'opérer des actions de réduction de chauffage à large échelle⁴ ;
- la nécessité de déployer au plus vite de nouvelles installations d'énergie renouvelable, permettant de répondre aux objectifs du Plan directeur de l'énergie 2030, et de renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique,

invite le Conseil d'Etat

- à prendre des mesures rapides permettant d'optimiser la régulation de température et de chauffage dans les locaux de l'Etat et à éviter le recours à des technologies d'appoint énergivore ;
- plus particulièrement à réduire la température des bureaux du Grand Etat à 19 degrés de chaleur ;
- à inciter les propriétaires privés, dont les institutionnels et les régies, à limiter la température à 19 degrés ;

² Vu sur RTS Info :

<https://www.rts.ch/info/suisse/13327003-telephonie-paiements-transports-un-document-montre-la-fragilite-de-la-suisse-face-a-un-eventuel-blackout.html>

³ <https://www.tdg.ch/le-conseil-federal-presente-son-plan-en-cas-de-penurie-de-gaz-a-16h15-357613349665#event-list>

⁴ Vu sur RTS Info :

<https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/19h30?urn=urn:rts:video:13325762>

-
- à soutenir les efforts visant à débloquer rapidement les obstacles permettant la réalisation des grandes infrastructures énergétiques d'intérêt national et cantonal ;
 - à lever au plus vite les obstacles administratifs et réglementaires permettant la mise en place, par les entreprises et les particuliers, d'installations d'énergie renouvelable.

EXPOSÉ DES MOTIFS

En prévision de l'hiver et de la crise ukrainienne, l'Union européenne (UE) s'est engagée à réduire sa consommation de gaz de 15% pour éviter les pénuries et les coupures de courant. L'UE fait face à une crise potentielle de la sécurité d'approvisionnement, avec une réduction significative des livraisons de gaz en provenance de Russie et un risque grave de rupture totale, à laquelle les Etats membres de l'UE ont décidé de se préparer immédiatement de manière coordonnée et dans un esprit de solidarité. De graves perturbations touchant certains Etats membres de l'UE sont susceptibles d'affecter l'économie de l'ensemble de l'UE.

La Suisse est fortement dépendante des livraisons de gaz et d'électricité, notamment en période hivernale. Elle s'approvisionne sur les marchés allemand et français principalement, qui sont mis sous pression en raison de la baisse des livraisons de gaz en provenance de la Russie. Dès lors, des estimations montrent que la Suisse doit s'attendre à une baisse de 15% des livraisons de gaz et de 10% des livraisons d'électricité en provenance de l'UE durant l'hiver 2022-2023. D'autant que, en 2020, 43% du gaz consommé en Suisse est venu de Russie, selon l'Association suisse de l'industrie gazière (ASIG)⁵.

Par ailleurs, en 2021, près de 60% de l'électricité importée en Suisse venait de France. Mais cette année, alors que la moitié de son parc nucléaire est actuellement à l'arrêt pour des raisons techniques, elle pourrait bien ne plus être en mesure de nous livrer du courant en suffisance.

Face à ces risques, de nombreux appels à réduire la consommation de chauffage et d'électricité, de la part des autorités fédérales en premier lieu, ont été lancés. Déjà en 2021, suite au refus du gouvernement suisse de ratifier l'accord-cadre avec l'UE, le conseiller fédéral Guy Parmelin faisait état dans une communication des risques de tensions sur le marché de l'électricité et de la nécessité de prendre des mesures rapides permettant d'augmenter la sécurité de l'approvisionnement. Cette année, plusieurs autres autorités fédérales, comme l'Office fédéral de l'approvisionnement économique du pays (OFAE) et la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) ont fait état de risques de pénurie. Selon les prévisions de l'OFAE, un appel aux consommateurs conduirait à une baisse de la demande en électricité

⁵ <https://www.letemps.ch/economie/chauffage-transport-vrais-chiffres-consommation-denergie-suisse>

d'environ 5%⁶. Ces efforts se révéleraient toutefois insuffisants sans prendre de mesures raisonnables supplémentaires, alors que le potentiel d'économies pourrait être bien plus grand.

Le 24 août 2022, le Conseil fédéral a présenté un plan visant à prévenir une éventuelle crise énergétique en Suisse. Le Conseil fédéral s'est notamment fixé un objectif volontaire de réduction de la consommation de gaz de 15% pour le semestre d'hiver. Des réserves supplémentaires devraient être constituées à l'étranger. Il existe toutefois un risque que celles-ci ne soient pas disponibles si une pénurie survient au niveau européen. Une campagne d'information sera lancée fin août à destination des ménages et des entreprises afin d'agir de manière volontaire sur le chauffage des bâtiments.

Actuellement, le plus grand potentiel d'économie réside dans le chauffage. Il constitue les trois quarts du gaz consommé en hiver. Ménages, industrie, services et administration publique sont donc invités à baisser le thermostat. La part d'énergie finale consommée par les ménages est notamment de 30,3% à l'échelle nationale⁷. En 2021, 22,1% de l'énergie finale livrée dans les ménages est arrivée sous forme de gaz.

L'un des moyens d'action les plus efficaces réside dans le réglage du chauffage dans les bâtiments. Rien que pour les ménages, cela représente deux tiers de la consommation finale⁸. Par ailleurs, si la température des logements, des bureaux et des commerces était abaissée de deux degrés, la Suisse économiserait 3,5% de sa consommation énergétique.

En particulier, il est proposé de réduire le chauffage des bâtiments de quelques degrés, par exemple à 19 °C. Une régie genevoise a déjà par ailleurs franchi le pas, en informant ses locataires d'une baisse du chauffage des bâtiments à 21 °C⁹. A ce titre, les températures recommandées pour les pièces de vie dans un logement sont d'environ 20 °C pour un salon et de 18 °C pour une chambre¹⁰. Il est généralement admis qu'une température moyenne du logement ou d'un bureau à 19 °C est suffisante pour le confort d'un individu. Une baisse d'un degré de température permet une économie d'énergie de

⁶ Vu sur RTS Info :

<https://www.rts.ch/info/economie/13304056-penurie-deelectricite-cet-hiver-les-enjeux-en-cinq-questions.html>

⁷ <https://www.letemps.ch/economie/chauffage-transport-vrais-chiffres-consommation-denergie-suisse>

⁸ Source, OFEN, Prognos 2021.

⁹ Vu sur RTS Info :

<https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/19h30?urn=urn:rts:video:13325762>

¹⁰ <https://www.energie-environnement.ch/>

5-7%. Dès lors, en baissant de 2 à 3 °C la température moyenne des logements et des bureaux, il existe un potentiel d'économie d'énergie de plus d'environ 15-20%.

Une autre solution, à l'image des efforts qui sont mis en avant au niveau fédéral pour mettre fin rapidement aux blocages qui retardent la réalisation de nouvelles infrastructures énergétiques, est de lever le plus rapidement possible les obstacles réglementaires et administratifs en matière de déploiement des énergies renouvelables. En effet, il est essentiel de renforcer la sécurité de l'approvisionnement en énergie et en électricité, d'autant que le marché est mis sous pression avec les objectifs climatiques visant à diminuer la part d'énergie fossile. Le canton doit donc utiliser les leviers en sa possession permettant aux particuliers et aux entreprises de déployer de nouvelles installations d'énergie renouvelable, afin de renforcer l'autonomie cantonale en matière d'énergie et de production d'électricité. Il est en particulier mentionné des directives trop rigides prises par l'office du patrimoine et des sites (OPS) qui causent des blocages excessifs lorsqu'il s'agit par exemple de poser des panneaux photovoltaïques sur des toits en zone 4B protégée. Par ailleurs, des blocages sont aussi dus à la rigidité des préavis rédigés par la commission des monuments, de la nature et des sites. Enfin, certaines directives de l'office cantonal de l'environnement (OCEN), en particulier sur l'installation de panneaux photovoltaïques en zone protégée, posent des problèmes de mise en œuvre, du fait du manque de rentabilité des installations voire des difficultés d'amortissement des investissements¹¹.

Au vu de ces explications, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable au présent texte.

¹¹ Notamment par exemple : Directive d'application de l'article 1 alinéa 3 LCI – PL 11502 pour favoriser les installations solaires.